

# Agreste Bourgogne

Numéro 122 - novembre 2011

## Enquête eau et assainissement 2008

### Un prix en hausse, une consommation en baisse

**La consommation domestique d'eau est de 150 litres par Bourguignon et par jour en 2008. Le prix global du m<sup>3</sup> d'eau est de 3,28 euros, soit une augmentation de 17 % depuis 2004. La facture moyenne par personne s'élève à 180 € par an. La grande majorité des Bourguignons consomment une eau d'origine souterraine. Le prix de l'eau potable augmente d'un tiers lorsque l'eau est d'origine superficielle. La majorité des communes de la région délèguent la gestion de l'eau potable. Le prix de l'eau potable dans ces communes y est plus élevé.**

Comme dans toutes les régions françaises, la consommation d'eau en Bourgogne a diminué en 2008 de 6,7 % par rapport à 2004, année de la précédente enquête. Seules 7 régions enregistrent une baisse plus importante. Les services publics de l'eau de la région ont ainsi facturé un peu plus de 95 millions de m<sup>3</sup>. L'essentiel de la consommation est domestique (94 %).

#### 150 litres par habitant et par jour

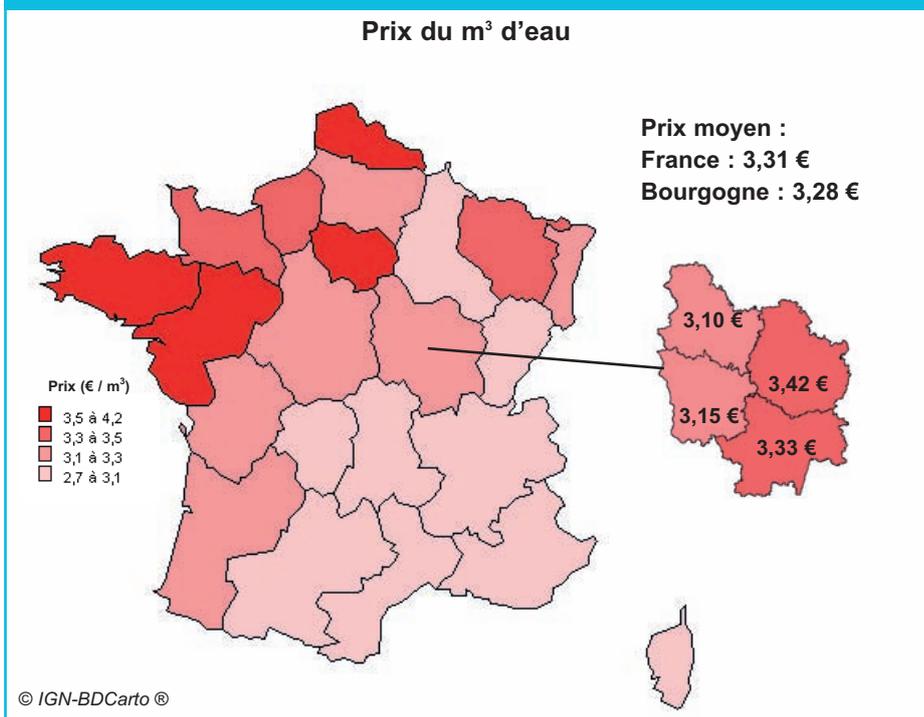
Un Bourguignon utilise en moyenne 150 litres d'eau par jour en 2008 pour sa consommation domestique. Celle-ci est du même niveau qu'en France (151 l). Les régions du sud de la France sont les plus consommatrices en eau, du fait notamment de leurs activités très touristiques. La dépense d'eau par habitant en 2008 s'élève en Bourgogne à 180 €.

Selon les régions françaises, elle varie de 145 € en Franche-Comté à 251 € en Corse.

#### 3,28 € pour 1 m<sup>3</sup> d'eau

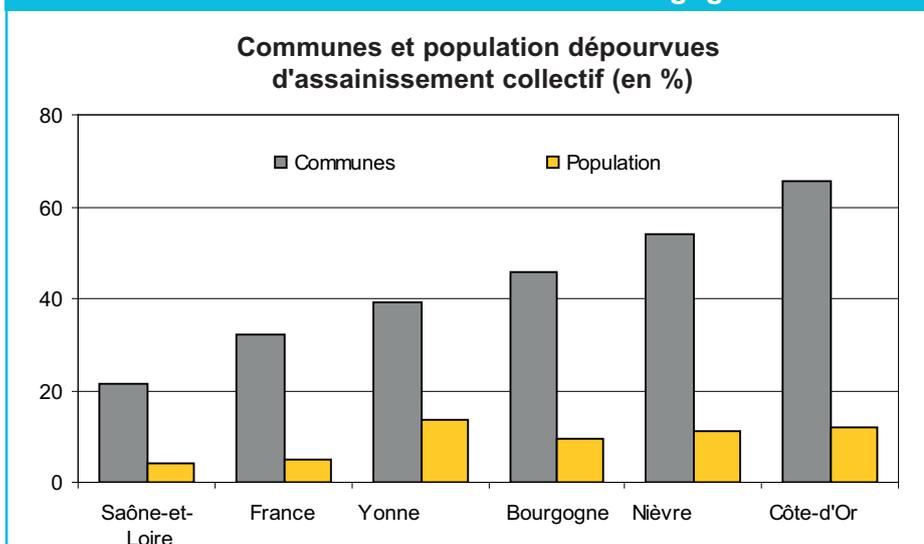
Le prix moyen global du m<sup>3</sup> d'eau régional, quel que soit le réseau de distribution des communes, avec ou sans assainissement, est de 3,28 €. Il est de 1,91 € pour une commune sans assainissement, de 2,91 € pour une qui en est dotée et de 3,43 € en cas de traitement des eaux usées. Les prix moyens les moins élevés se rencontrent dans l'Yonne et dans la Nièvre (3,10 € et 3,15 €) et les plus élevés en Saône-et-Loire et dans la Côte-d'Or (3,33 € et 3,42 €). Le prix du m<sup>3</sup> régional est comparable à la moyenne française (3,31 €). Il est plus élevé en Ile-de-France et dans les régions du Nord et de l'Ouest de la France, où il peut atteindre 4,10 €/m<sup>3</sup>.

#### La Bourgogne dans la moyenne nationale



Source : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008

## Près d'une commune sur deux n'a pas d'assainissement collectif en Bourgogne



Sources : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement 2006 de la population

### Un prix en hausse de 17 % sur 4 ans

Le prix global du m<sup>3</sup> d'eau a nettement augmenté dans la région entre 2004 et 2008 : + 17 %. La hausse est plus sensible qu'en France où elle se limite à 14 %. Dans les communes ayant un assainissement collectif, la hausse est identique : elle résulte de celle de l'eau potable, son captage et la mise à disposition de l'eau neuve (+ 15 %) et de celle de l'assainissement, réseau et traitement éventuel des eaux usées (+ 19 %).

### L'eau moins chère dans l'Yonne

Le prix moyen de l'eau potable s'établit à 1,67 €/m<sup>3</sup> en Bourgogne. L'eau potable la moins chère se trouve dans l'Yonne : 1,33 €/m<sup>3</sup>. L'eau

souterraine y domine largement (92 % de la population). C'est aussi le cas de la Nièvre (87 %) et de la Saône-et-Loire (76 %) mais le prix moyen de l'eau potable y est plus élevé (respectivement 1,61 €/m<sup>3</sup> et 1,74 €/m<sup>3</sup>). La différence est liée aux contraintes géographiques ou au type de traitement (simple ou complexe) ainsi qu'au choix de déléguer ou non la gestion de l'eau.

### Une eau d'origine souterraine

L'eau potable est d'origine souterraine, superficielle ou mixte. Cette provenance détermine souvent le niveau de complexité des procédés à réaliser pour rendre l'eau consommable, l'eau souterraine nécessitant beaucoup moins de traitements. Dans la région, l'eau potable est d'origine souterraine dans 77 % des

communes et alimente 69 % de la population (contre respectivement 80 % et 53 % en France). Toutefois, par rapport à 2004, la part de population alimentée par de l'eau d'origine souterraine (86 %) a diminué au profit de l'eau mixte (consommée par 5 % des Bourguignons en 2004 et 22 % en 2008). Cette évolution est à attribuer principalement au département de la Côte-d'Or. Le prix de l'eau potable hors assainissement est de 1,57 €/m<sup>3</sup> pour une eau d'origine souterraine, de 1,92 €/m<sup>3</sup> pour une eau d'origine mixte et de 2,05 €/m<sup>3</sup> pour une eau d'origine superficielle.

### Une organisation pour l'eau potable souvent intercommunale

Comme en 2004, les 3/4 des communes de la région ont une organisation intercommunale pour l'eau potable, soit 70 % de la population. Les groupements en délèguent fréquemment la gestion. Comme au niveau national, le prix de l'eau potable est plus élevé en intercommunalité : 1,80 €/m<sup>3</sup> contre 1,42 €/m<sup>3</sup> dans un cadre communal. Cette différence s'observe que la gestion soit en régie directe (1,75 €/m<sup>3</sup> contre 1,30 €/m<sup>3</sup>) ou qu'elle soit déléguée (1,81 €/m<sup>3</sup> contre 1,57 €/m<sup>3</sup>). Une organisation intercommunale donne accès à une plus grande disponibilité de la ressource en eau, même éloignée, et les équipements peuvent être plus importants et plus techniques pour répondre aux normes du traitement de l'eau potable.

## Le prix de l'assainissement augmente plus vite que celui de l'eau potable

### Composantes du prix de l'eau en 2004 et 2008 dans les communes ayant l'assainissement collectif

	€/m <sup>3</sup>	Bourgogne		France	
		2008	2004	2008	2004
<b>eau potable</b>	partie fixe	0,39	0,33	0,35	0,31
	partie variable	1,12	1,01	1,16	1,06
	redevances eau potable	0,17	0,11	0,07	0,07
	<b>Total</b>	<b>1,67</b>	<b>1,46</b>	<b>1,58</b>	<b>1,44</b>
<b>assainissement</b>	partie fixe	0,18	0,14	0,16	0,13
	partie variable	1,21	1,02	1,20	1,04
	redevances pollution	0,37	0,31	0,45	0,37
	<b>Total</b>	<b>1,76</b>	<b>1,48</b>	<b>1,81</b>	<b>1,54</b>
<b>Total facture</b>		<b>3,43</b>	<b>2,93</b>	<b>3,39</b>	<b>2,98</b>

Sources : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et 2004

## Prix plus élevé dans les communes qui délèguent

### Prix de l'eau potable selon le mode de gestion

€/m <sup>3</sup>	Régie	Délégation	Ens.
Côte-d'Or	1,49	1,83	<b>1,78</b>
Nièvre	1,54	1,80	<b>1,66</b>
Saône-et-Loire	1,87	1,79	<b>1,80</b>
Yonne	1,23	1,52	<b>1,38</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>1,47</b>	<b>1,76</b>	<b>1,69</b>
<b>France</b>	<b>1,36</b>	<b>1,68</b>	<b>1,59</b>

Source : SOeS - SSP - Enquête Eau 2008

## La gestion de l'eau potable est souvent déléguée au privé

La majorité des communes de la région (59 %) délèguent la gestion de l'eau potable au privé, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un groupement intercommunal. Cela concerne 74 % de la population de la région. Ces proportions ont légèrement évolué à la baisse depuis 2004. La délégation est très variable selon les départements : elle est très répandue en Saône-et-Loire (82 %) et plus rare dans la Nièvre (24 %).

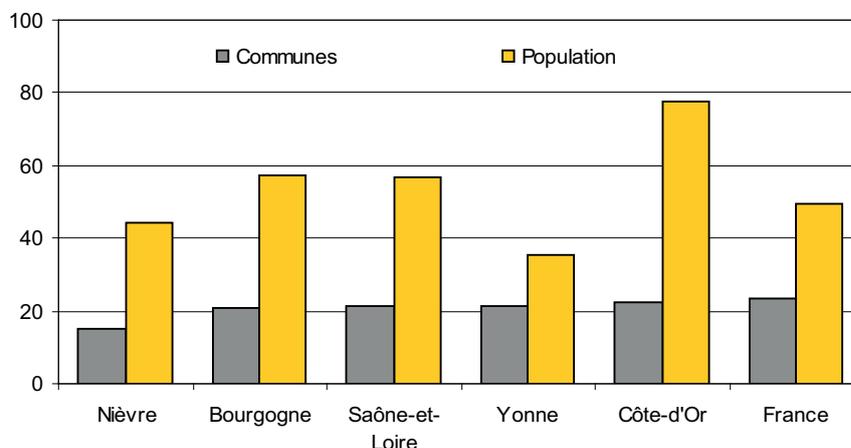
Le prix de l'eau potable en Bourgogne est plus élevé dans les communes ayant délégué la gestion au privé : 1,76 €/m<sup>3</sup> contre 1,47 €/m<sup>3</sup> pour une gestion en régie. Seule la Saône-et-Loire fait exception (1,79 contre 1,87 €).

### Les communes délèguent moins l'assainissement

Un peu plus de la moitié des communes de la région (54 %) et 90 % de la population disposent de l'assainissement collectif. La part de cet assainissement dans la facture totale est supérieure à celle de l'eau potable. Son coût s'établit à 1,76 €/m<sup>3</sup> en 2008. Seulement 38 % de ces communes délèguent la gestion au

## Gestion souvent déléguée en Saône-et-Loire et Côte-d'Or

Communes et population où la gestion de l'eau potable est déléguée au privé (en %)



Sources : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement 2006 de la population

privé. Toutefois, ce type de gestion concerne 63 % de la population bourguignonne (89 % en Côte-d'Or). Le choix d'organiser l'assainissement en intercommunalité reste peu répandu (35 % des communes ayant un réseau d'assainissement collectif).

Au final, le prix global moyen du m<sup>3</sup> d'eau avec assainissement est le plus faible quand la gestion complète se fait en régie communale (3,20 €/m<sup>3</sup>) et le plus élevé (3,63 €/m<sup>3</sup>) quand la gestion est en délégation intercommunale.

### Des communes sans assainissement collectif

46 % des communes bourguignonnes ne disposent pas d'un réseau d'assainissement, soit 10 % de la population régionale (en France : 32 % des communes et 5 % de la population). Par ailleurs, dans des communes ayant un assainissement collectif, certains logements peuvent ne pas être reliés au réseau d'assainissement. Au final, 24 % des

## Les schémas d'organisation et de gestion de l'eau dans les communes

Le service public de l'eau comprend quatre activités distinctes. La production d'eau potable et sa distribution constituent les deux activités liées à l'alimentation en eau potable. La collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration ou lagunage avant leur rejet dans le milieu naturel constituent les deux activités liées à l'assainissement. Pour chacun de ces quatre services, lorsqu'ils existent, l'organisation peut être communale ou intercommunale. Lorsque les communes se regroupent pour organiser le ou les services publics de l'eau, il y a intercommunalité. Ces regroupements sont essentiellement des Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP), des Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ou à vocations multiples (SIVOM) ou des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme les communautés urbaines, communautés d'agglomération ou communautés de communes. Par ailleurs, les communes ou les groupements de communes peuvent garder entièrement la maîtrise de la gestion de l'eau, sous forme de régie directe (gestion publique). Elles peuvent aussi déléguer à une entreprise privée sous forme d'affermage, de concession, de gérance. Dans la région, la gestion de l'eau potable est plus souvent déléguée (58,8% des communes) et l'assainissement plutôt en régie (33,8%).

Bourgogne	Organisation communale		Organisation intercommunale ou mixte		ENSEMBLE		
	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte	Régie	Délégation ou mixte	Pas de service
<b>Alimentation eau potable</b>							
% communes	20,5	4,5	20,7	54,3	41,2	58,8	0,0
% population	16,0	13,7	10,3	60,0	26,3	73,7	0,0
<b>Assainissement</b>							
% communes	28,1	7,5	5,7	13,1	33,8	20,6	45,6
% population	24,7	15,3	8,7	41,8	33,4	57,1	9,5

Sources : SOeS - SSP - Enquête Eau et assainissement 2008 et Insee - Recensement 2006 de la population

habitations de la région ne bénéficieraient pas d'un assainissement collectif (27 % en 2004). C'est plus qu'en France (18 %). La Nièvre est le département de la région qui a le plus de logements non raccordés (38 % contre 16 % pour la Côte-d'Or). Dans les communes de moins de 400 habitants, ce taux atteint 78 %. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau oscille de 0,60 €/m<sup>3</sup> à 2,84 €/m<sup>3</sup> selon la commune enquêtée. Le particulier bénéficie ainsi d'une facture d'eau allégée mais doit prendre en charge l'installation et l'entretien d'un dispositif d'assainissement autonome.

## Montée en puissance des SPANC

Partout où l'assainissement collectif n'est pas assuré, c'est l'assainissement individuel qui le remplace. Ce type d'assainissement fait l'objet d'un service spécifique : le service public d'assainissement non collectif (SPANC) dont la responsabilité

incombe aux communes. Il consiste à contrôler la conformité et le bon entretien des équipements individuels et, à l'initiative des collectivités, de proposer aux usagers des prestations de réhabilitation et de maintenance. En Bourgogne, 140 400 logements, non raccordés aux réseaux collectifs (et non raccordables), sont concernés, dont presque la moitié se situent en Saône-et-Loire. Dans la région, 62 % des communes ont un service s'occupant de l'assainissement non collectif. Elles ont choisi de l'assurer pour 92 % d'entre elles dans le cadre de l'intercommunalité et 67 % en régie communale.

Dans le cadre du SPANC, les communes sont tenues d'effectuer avant la fin 2012 un contrôle de fonctionnement et d'entretien de toutes les installations de plus de 8 ans. En 2008, 32 400 installations ont déjà été contrôlées et seulement

40 % d'entre elles ont été jugées conformes.

## Un réseau perfectible

L'écart entre le volume d'eau produit et celui effectivement consommé (facturé ou non) est estimé à 42 millions de m<sup>3</sup>. Cet écart représente l'eau perdue dans le réseau de distribution : fuites le long des canalisations et purges du réseau. Ces « pertes » représentent 28 % du volume d'eau produit par le réseau public en Bourgogne. La longueur des canalisations atteint en Bourgogne 34 500 km (de 5 900 km pour la Côte-d'Or à 13 900 km pour la Saône-et-Loire). Les pertes s'élèvent à 3,4 m<sup>3</sup> par km de réseau et par jour (3,9 m<sup>3</sup> en France). En Bourgogne comme en France, les canalisations ont été renouvelées à moins de 1 % en 2008. Par ailleurs, les communes estiment à 250 km la longueur des canalisations à remplacer.

## Méthodologie de l'enquête

L'enquête 2008 auprès des communes sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par le Service des statistiques et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire (MAAPRAT) et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Elle a été financée en partie par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Elle fait suite aux enquêtes de 1998, 2001 et 2004. Elle étudie les services publics d'eau et d'assainissement sous divers aspects : organisation, traitement, réseaux, consommation, coût, ... L'enquête a été réalisée par sondage auprès d'un échantillon de 5 215 communes (métropole et Dom). Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. En Bourgogne, elle a porté sur 190 communes dont toutes celles de plus de 10 000 habitants. L'enquête est complétée par des données de la Direction générale de la Santé sur les unités de distribution de l'eau des communes de l'échantillon, sur l'origine de l'eau et les traitements appliqués pour la rendre potable. Elle intègre des informations extraites des bases de données « gestion des services publics » des services départementaux du ministère chargé de l'Agriculture et des données sur les stations d'épuration de moins de 200 équivalent-habitants récoltées par les services d'assistance technique auprès des stations d'épuration. Les prix moyens sont calculés en pondérant les prix communaux par la population au recensement 2006 et les données France intègrent les DOM.

## Pour en savoir plus

- « Services d'eau et d'assainissement: une inflexion des tendances », Agreste Primeur n°250, décembre 2010
- « Le service d'assainissement en France: principales données 2008 », SOeS Chiffres et statistiques n°210, avril 2011
- [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr) (Service statistique du MAAPRAT)
- [www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr) (Service statistique du MEDDTL)

Agreste Bourgogne - N°122 - novembre 2011



**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne**  
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

22 D, boulevard W. Churchill - BP 87865

21078 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 39 31 24 - Fax : 03 80 39 30 99

E-mail : [srise.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)

Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Jean-Roch Gaillet

Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du Service régional de l'information statistique et économique

Rédacteur : Benoit Leseur

Composition, impression : DRAAF Bourgogne - SRISE

Photographies : ENESAD, Unité milieu physique et environnement

ISSN : 1293-1748 - Dépôt légal : à parution

Prix : 2,5 € - Abonnement à l'ensemble des publications : 35 €.

© AGRESTE 2011